

# SECTION SPORTIVE APPN

## DEPARTEMENTALE

### de la 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>

#### Description de la section APPN :

En plus des 3 heures d'EPS obligatoires, les élèves bénéficieront en moyenne de 3 heures supplémentaires dédiées à la pratique du VTT, de la randonnée pédestre, des raquettes à neige, de l'escalade, du ski nordique (4<sup>e</sup>) et ski alpin (3<sup>e</sup>). L'admission en section sportive implique le respect de la Charte des sections sportives scolaires (du 13 juin 2002, BO n°25 du 20 juin 2002) et celle du collège Saint Blaise qui impose :

L'inscription et la prise de la licence à l'Association Sportive du collège (fiche d'inscription, certificat médical, 16€, à fournir en septembre 2013),

Le suivi médical dans un centre médico-sportif (Nice ou Antibes, pris en charge par le Conseil Général).

Tenues et matériels adaptés et participations aux différentes compétitions UNSS.

#### Sélection des candidatures pour la section sportive :

- Résultats scolaires et vie scolaire, notes et appréciations en EPS, activités sportives pratiquées (en UNSS et en clubs)
- Test course à pied VaMeVAI (Vitesse Maximale Aérobie) sur la piste du stade
- Parcours maniabilité VTT.

Pour plus d'information les professeurs d'EPS du collège peuvent vous répondre par téléphone au collège (04 93 02 20 30).

Pour chaque section, sont concernés au maximum 16 élèves par niveau. Les élèves de ces sections ne pourront accéder durant leur scolarité aux options découverte professionnelle 3h (DP3), projet scientifique en classe de 4<sup>ème</sup>.

Les demandes d'inscription (coupon APPN ci-contre) devront être transmises au plus tôt au collège par voie postale, par mail ou par fax. La liste définitive des élèves inscrits sera arrêtée et divulguée mi-juin après résultats des tests qui auront lieu

**LE MARDI 06 MAI 2014 A 14H00 AU COLLEGE.**

La demande d'inscription ne vaut pas inscription définitive.

Les élèves retenus suivront la même scolarité que les autres ; cependant, un aménagement du temps scolaire leur permettra un entraînement supplémentaire dans la semaine.

Les collégiens seront convoqués par les professeurs d'EPS de l'établissement.

Les élèves habitant hors secteur pourront effectuer une demande d'inscription à l'internat mais ne seront pas obligatoirement prioritaires.

Remarque importante : les enfants recrutés n'ont pas à effectuer de demande de dérogation quel que soit leur collège de secteur.

# SECTION SPORTIVE APPN

## DEPARTEMENTALE

### de la 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>

Collège SAINT BLAISE  
2, bd St Blaise  
06420 ST SAUVEUR/TINEE  
( 04 93 02 20 30  
7 04 93 02 20 39  
@ ce.0060066p@ac-nice.fr

#### DEMANDE DE PREINSCRIPTION A LA SECTION APPN DU COLLEGE SAINT BLAISE

Je soussigné(e), M ou Mme .....souhaite que mon enfant ..... soit scolarisé à compter de la rentrée de septembre 2014 dans la classe de 4<sup>ème</sup> 3<sup>ème</sup> (*barrer la mention inutile*) de la section sportive du collège St Blaise.

Nom de l'élève : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Collège de secteur :.....

Adresse : .....

Tel : .....

Port. : .....

Adresse électronique : ..... @ .....

Date et signatures :

Demande INTERNAT au collège

≤ OUI

≤ NON